



Compte rendu de décision sommaire

DEC 22-H2

à l'égard de

Demandeur Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Objet Demande de renouvellement du permis
d'exploitation d'un réacteur de puissance de
la centrale nucléaire de Point Lepreau

Dates de
l'audience
publique Le 26 janvier 2022
Du 10 au 12 mai 2022

Date du compte
rendu sommaire
de décision Le 21 juin 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE DÉCISION – DEC 22-H2

Demandeur : Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Adresse/Lieu : 515, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4X1

Objet : Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Demande reçue le : 30 juin 2021

Dates des audiences publiques : Le 26 janvier 2022 (Partie 1)
Du 10 au 12 mai 2022 (Partie 2)

Lieu : Partie 1 : Audience virtuelle

Partie 2 : Hôtel Delta Saint John, salles de bal A et B
39, rue King
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4W3

Commissaires présents : R. Velshi, présidente
T. Bérubé
S. Demeter
R. Kahgee

Registraire : D. Saumure
Rédacteur du compte rendu : D. MacDonald
Avocate générale principale : L. Thiele

Représentant(s) du demandeur		Documents
M. Power	Vice-président de site	CMD 22-H2.1 CMD 22-H2.1A CMD 22-H2.1B
J. Nouwens	Directeur des Affaires réglementaires et externes	
P. Michaud	Chef, Génie stratégique	
K. Duguay	Cheffe, Affaires communautaires et Protocole réglementaire nucléaire	
J. Lennox	Directrice, Génie, et ingénieure en chef de l'exploitation nucléaire	
D. Mullin	Conseiller technique principal	
J. Allen	Chef de la radioprotection	
N. Reicker	Chef, Affaires réglementaires et Préparation aux situations d'urgence	
A. McGathey	Spécialiste technique de l'environnement	
H. Thompson	Superviseur, Conception par ordinateur	

J. Perley	Affaires aux Premières Nations	
A. Paul	Spécialiste, Affaires aux Premières Nations, et liaison communautaire	
K. Ward	Directrice, Amélioration continue et Services d'urgence	
Personnel de la CCSN		Documents
R. Jammal	Premier vice-président et chef de la réglementation des opérations, Bureau du premier vice-président	CMD 22-H2 CMD 22-H2.A
A. Viktorov	Directeur général, Direction de la réglementation des centrales nucléaires (DRCN)	
A. Bulkan	Directrice, Division du programme de réglementation de Gentilly-2 et Point Lepreau, DRCN	
P. Collins	Agent principal du programme de réglementation, Division du programme de réglementation de Gentilly-2 et Point Lepreau, DRCN	
S. Gyepi-Garbrah	Agent principal du programme de réglementation, Division du programme de réglementation de Gentilly-2 et Point Lepreau, DRCN	
H. Davis	Superviseure, bureau de site de centrale nucléaire, Division du programme de réglementation de Gentilly-2 et Point Lepreau, DRCN	
N. Greencorn	Directrice, Division des déchets et du déclassé, DRCIN	
A. Levine	Chef d'équipe, Consultation auprès des Autochtones et Financement des participants, Division des relations avec les Autochtones et les parties intéressées, DPS	
K. Sauvé	Directrice, Division des sciences de la santé et de la conformité environnementale, DEPER	
P. Elder	Vice-président et conseiller scientifique principal, Bureau du vice-président, DGST	
T. Nitheanandan	Directeur, Division du fonctionnement des réacteurs, DEA	
A. Éthier	Spécialiste en évaluation des risques environnementaux, Division de l'évaluation des risques environnementaux, DEPER	
D. Moroz	Directeur, Division des programmes de gestion des urgences, DSG	
D. Wallace	Agent des programmes d'urgence du titulaire de permis, Division des programmes de gestion des urgences, DSG	
S. Watt	Agente principale de projet, Division des déchets et du déclassé, DRCIN	

K. Randhawa	Spécialiste des sciences de la radioprotection et de la santé, Division des sciences de la santé et de la conformité environnementale, DEPER
M. Gerrish	Conseillère principale en communications, Division des communications organisationnelles et réglementaires, DCS
J. Sigetich	Directeur, Division de l'analyse des systèmes, DEA
M. Shawkat	Spécialiste technique, Division du fonctionnement des réacteurs, DEA
W. Grant	Spécialiste technique, Division de la physique et de la thermohydraulique des réacteurs, DEA
N. Gadbois	Spécialiste en radioprotection, Division de la radioprotection, DEPER
N. Sadek	Spécialiste technique, Division de la physique et de la thermohydraulique des réacteurs, DEA
M. Fabian-Mendoza	Directeur, Division de l'évaluation des risques environnementaux, DEPER
S. Lei	Spécialiste technique en géoscience, Division de l'évaluation des risques environnementaux, DEPER
S. Langille	Spécialiste technique, Division de l'évaluation technique de l'exploitation, DEA
J. Burta	Directeur du programme de réglementation, Division du programme de réglementation de Darlington, DRCN
S. Gyepi-Garbrah	Spécialiste technique, Division du fonctionnement des réacteurs, DEA
G. Stoyanov	Directeur, Division de l'évaluation de la conception technique, DEA
Intervenants	
Voir l'annexe A	
Autres représentants gouvernementaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Pêches et des Océans : B. Hulbert et A. LeBlanc • Ressources naturelles Canada : J. Adams • Affaires autochtones : A. Paul • Société de gestion des déchets nucléaires : C. Boyle • Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick : K. Barker • Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick : R. Shepard et G. MacCullum • Environnement et Changement climatique Canada : N. Ali et D. Kim 	

Permis : Renouvelé

Table des matières

1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 DÉCISION.....	3
3.0 CONCLUSION	5
Annexe A – Intervenants	A

1.0 INTRODUCTION

1. La Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)¹ le renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance de sa [centrale nucléaire de Point Lepreau](#) située à Lepreau (Nouveau-Brunswick), sur le territoire visé par les traités de paix et d'amitié conclus avec les Malécites, les Passamaquoddy et les Mi'kmaq. Énergie NB a demandé le renouvellement de son permis pour 25 ans. Le permis en vigueur, PROL-17.01/2022, arrive à échéance le 30 juin 2022.
2. Le site de Point Lepreau comprend un seul réacteur à eau lourde sous pression de type CANDU-6 (Canada Deuterium Uranium-6) de 705 mégawatts électriques (Mwé) et une installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS). L'IGDRS sert au stockage des déchets radioactifs, y compris le combustible usé, qui sont produits sur le site. Énergie NB est titulaire d'un seul permis pour toutes les activités réalisées sur le site de Point Lepreau, y compris la possession de substances nucléaires et d'équipement réglementé. Le réacteur de Point Lepreau est entré en service aux fins d'exploitation commerciale en 1983, puis a été remis en service aux fins d'exploitation commerciale en 2012 après l'achèvement de sa remise à neuf.
3. Le présent compte rendu de décision sommaire expose les motifs de décision de la Commission à l'égard du renouvellement de permis de la centrale de Point Lepreau d'Énergie NB. Le permis est délivré maintenant, compte tenu de l'échéance imminente du permis en vigueur, prévue le 30 juin 2022. Les motifs détaillés de la décision de la Commission ainsi que son évaluation de tous les mémoires reçus pour la demande seront fournis dans un compte rendu de décision détaillé qui sera publié à une date ultérieure.

Questions à l'étude

4. La Commission doit déterminer, le cas échéant, les exigences imposées en vertu de la [Loi sur l'évaluation d'impact](#)² (LEI) à l'égard des activités pour lesquelles Énergie NB sollicite une autorisation dans le cadre de sa demande de renouvellement de permis pour Point Lepreau. L'autorisation peut être conditionnelle au respect de toute exigence visée.
5. En vertu des alinéas 24(4)a) et b) de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#)³ (LSRN), la Commission doit être convaincue de ce qui suit :
 - a) Énergie NB est compétente pour exercer les activités visées par le permis
 - b) Énergie NB prendra, dans le cadre de ces activités, les mesures voulues pour

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme la « CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

² L.C. 2019, ch. 28, art. 1

³ L.C. 1997, ch. 9

préserver la sûreté, la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées

6. En tant que mandataire de la Couronne, la Commission reconnaît son rôle dans le respect des obligations constitutionnelles de la Couronne, ainsi que dans la promotion de la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Les responsabilités de la Commission comprennent l'obligation de consulter les Autochtones et, le cas échéant, de prendre en compte leurs intérêts lorsque la Couronne envisage une mesure qui pourrait avoir des effets néfastes sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis⁴. Par conséquent, la Commission doit déterminer les étapes de mobilisation et de consultation ainsi que les mesures d'accommodement nécessaires à l'égard des intérêts des Autochtones.

Audience publique

7. Le 17 août 2021, la Commission a affiché à l'égard de cette demande un [avis d'audience publique et de financement des participants](#), qui sollicitait la présentation de demandes d'intervention avant le 28 mars 2022. Par la suite, la Commission a affiché deux avis révisés. Le premier, affiché le [13 octobre 2021](#), visait à reporter la Partie 2 de l'audience à la semaine suivante. Le deuxième, affiché le [7 avril 2022](#), visait à ajouter une journée à la Partie 2 de l'audience et à fournir des renseignements actualisés sur le lieu de l'audience.
8. Conformément à l'article 22 de la LSRN, la présidente a établi une formation de la Commission qu'elle préside, et qui est également composée des commissaires Timothy Bérubé, Sandor Demeter et Randall Kahgee. Pour rendre sa décision, la Commission a examiné l'information présentée lors d'une audience publique en deux parties, tenue virtuellement le 26 janvier 2022 ainsi que du 10 au 12 mai 2022 à Saint John (Nouveau-Brunswick). L'audience publique s'est déroulée conformément aux [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#)⁵. Au cours de l'audience publique, la Commission a examiné les mémoires et entendu les exposés d'Énergie NB ([CMD 22-H2.1](#), [CMD 22-H2.1A](#) et [CMD 22-H2.1B](#)) et du personnel de la CCSN ([CMD 22-H2](#), [CMD 22-H2.A](#), [CMD 22-H2.B](#) et [CMD 22-H2.C](#)). La Commission a également tenu compte des exposés et des mémoires de 243 intervenants (voir la liste à l'annexe A). L'audience a été diffusée en direct sur le site Web de la CCSN, et les [archives vidéo](#) peuvent également y être consultées.

Programme de financement des participants

9. Conformément à l'alinéa 21(1)b.1) de la LSRN, la Commission a établi un [Programme de financement des participants](#) (PFP) pour faciliter la participation des Nations et

⁴ *Nation haïda c. Colombie-Britannique (ministre des Forêts)*, 2004, CSC 73; *Première Nation des Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (directeur d'évaluation de projet)*, 2004, CSC 74

⁵ Décrets, ordonnances et règlements statutaires (DORS)/2000-211

communautés autochtones, des membres du public et des parties intéressées aux séances de la Commission. En [août 2021](#), un financement d'au plus 100 000 \$ a été offert par l'entremise du PFP de la CCSN en vue de l'examen de la demande de renouvellement de permis d'Énergie NB et des documents connexes, et en vue de fournir à la Commission des renseignements à valeur ajoutée au moyen d'interventions sur des sujets précis. Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a examiné les demandes d'aide financière reçues et a formulé des recommandations sur l'attribution des fonds. Sur la base des recommandations du CEAF, la CCSN a accordé un montant total d'[au plus 176 741,98 \\$ à sept demandeurs](#), soit les suivants :

- Helmy Ragheb, jusqu'à 1 500 \$
- Gordon Dalzell, jusqu'à 1 500 \$
- Passamaquoddy Recognition Group Inc., jusqu'à 45 522,50 \$
- Kopit Lodge, jusqu'à 24 255 \$
- Association canadienne du droit de l'environnement, jusqu'à 20 630 \$
- Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick, jusqu'à 33 701,16 \$⁶
- Mi'gmawe'I Tplu'taqnn Incorporated, au plus 49 633,32 \$

2.0 DÉCISION

10. D'après son examen de la question, la Commission se dit satisfaite de ce qui suit :

- la LEI n'impose aucune exigence à l'égard de cette question
- la responsabilité de la Commission de préserver l'honneur de la Couronne et de respecter ses obligations constitutionnelles en matière de mobilisation et de consultation à l'égard des intérêts des Autochtones a été satisfaite, bien que la Commission reconnaisse que les engagements pris à l'égard de mesures utiles par le titulaire de permis et le personnel de la CCSN favoriseront la réconciliation
- Énergie NB est compétente pour exercer les activités visées par le permis
- Énergie NB prendra, dans le cadre de ces activités, les mesures voulues pour préserver la sûreté, la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées

Par conséquent,

conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission renouvelle le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance délivré à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour sa centrale nucléaire de Point Lepreau, située à Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Le permis renouvelé, PROL-22.00/2032, est valide du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2032.

⁶ La Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick n'a pas été en mesure de présenter une intervention à la CCSN dans le cadre de cette audience.

11. En ce qui a trait à la durée de l'autorisation, la Commission reconnaît l'intérêt considérable du public à l'égard de l'audience et l'importance de donner aux membres du public et aux Nations et communautés autochtones des occasions régulières d'exprimer leurs perspectives et préoccupations directement au décideur. Par conséquent, la Commission détermine qu'une période d'autorisation de 10 ans, assortie d'une mise à jour exhaustive à la Commission à mi-parcours, est appropriée à l'heure actuelle.
12. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN dans le document CMD 22-H2. De plus, la Commission délègue son pouvoir en ce qui concerne les conditions de permis 3.2 et 15.2, conformément aux recommandations du personnel de la CCSN.
13. Par cette décision, la Commission demande au personnel de la CCSN de lui présenter des rapports sur le rendement d'Énergie NB et de Point Lepreau dans le cadre du [Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada](#) publié périodiquement. Le personnel de la CCSN devra présenter ce rapport lors d'une séance publique de la Commission. La Commission demande également au personnel de la CCSN de l'informer chaque année, dans le cadre du rapport de surveillance réglementaire susmentionné, de toute modification apportée au Manuel des conditions de permis (MCP). La Commission note que le personnel de la CCSN peut porter toute question à son attention, le cas échéant.
14. La Commission demande à Énergie NB et au personnel de la CCSN que chacun lui présente, à mi-parcours de la période d'autorisation et au plus tard en 2027, une mise à jour exhaustive sur les activités autorisées à Point Lepreau. Cette mise à jour sera présentée à l'occasion d'une réunion qui sera organisée dans la collectivité à proximité de la centrale de Point Lepreau et qui permettra la participation, au moyen d'exposés oraux et de mémoires, des membres du public et des Nations et communautés autochtones. La mise à jour portera sur le rendement d'Énergie NB durant la période d'autorisation pour tous les domaines de sûreté et de réglementation (DSR), consolidera les renseignements pertinents tirés des rapports de surveillance réglementaire périodiques et fera le point sur les autres questions d'ordre réglementaire. De plus, la Commission s'attend à ce qu'Énergie NB et le personnel de la CCSN démontrent en particulier l'avancement de ce qui suit :
 - la réalisation d'études sur le savoir autochtone et l'incorporation de ce savoir dans les pratiques de Point Lepreau
 - l'officialisation des ententes de mobilisation avec les Nations et communautés autochtones et la progression de la réconciliation
 - les efforts déployés pour réduire le terme source de tritium de Point Lepreau

3.0 CONCLUSION

15. La justification de la Commission ainsi que son examen des renseignements présentés par Énergie NB à l'appui de sa demande de renouvellement de permis, des évaluations du personnel de la CCSN et des interventions réalisées à l'égard de cette question seront expliqués dans un compte rendu de décision exhaustif qui sera publié à une date ultérieure.

Document original signé par _____ Le 21 juin 2022 _____

Rumina Velshi

Date

Présidente

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Annexe A – Intervenants

Intervenants – Exposés	Documents
Westinghouse Electric Canada	CMD 22-H2.2
Margaret R. MacDonald	CMD 22-H2.3
Leap4wards	CMD 22-H2.5
Saint John Naturalists' Club Inc.	CMD 22-H2.112 CMD 22-H2.112A
Helen Ward-Wakelin	CMD 22-H2.114
Ville de St. George	CMD 22-H2.121 CMD 22-H2.121A
Centre d'Atlantica pour l'énergie	CMD 22-H2.125
Lorneville Mechanical Ltd	CMD 22-H2.132
PEACE-NB	CMD 22-H2.139 CMD 22-H2.139A
Narrative Research	CMD 22-H2.142 CMD 22-H2.142A
Heather Chase	CMD 22-H2.143
Joseph M. Valardo	CMD 22-H2.144
Keith Miller	CMD 22-H2.147
Association nucléaire canadienne	CMD 22-H2.148
Bruce Power	CMD 22-H2.149
Organisation des industries nucléaires canadiennes	CMD 22-H2.150
Fundy North Fishermen's Association et Fundy Weir Fisherman's Association Inc.	CMD 22-H2.151 CMD 22-H2.151A
Leah Belding	CMD 22-H2.156
Paul Thompson	CMD 22-H2.161 CMD 22-H2.161A
Jennifer Hannigan	CMD 22-H2.171 CMD 22-H2.171A
Société nucléaire canadienne	CMD 22-H2.175
Helmy Ragheb	CMD 22-H2.177 CMD 22-H2.177A

Conseil canadien des travailleurs du nucléaire	CMD 22-H2.179
Generation Atomic	CMD 22-H2.183
Kelly Newman	CMD 22-H2.186
Groupe des propriétaires de CANDU	CMD 22-H2.188
Coalition pour un développement énergétique responsable au Nouveau-Brunswick (CRED-NB) et Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE)	CMD 22-H2.194 CMD 22-H2.194A
Rural Action and Voices for the Environment	CMD 22-H2.197
Ann McAllister	CMD 22-H2.198 CMD 22-H2.198A
Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), section locale 37	CMD 22-H2.209
Service d'incendie de Musquash (pompiers volontaires)	CMD 22-H2.212
Chambre de commerce régionale de Saint John	CMD 22-H2.213
Sunny Corner Enterprises Inc.	CMD 22-H2.214
Fundy Bay Senior Citizen's Club Inc	CMD 22-H2.215
Centre des opérations d'urgence du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.217 CMD 22-H2.217A
Center for Nuclear Energy Research	CMD 22-H2.218
Northwatch North Bay (Ontario)	CMD 22-H2.220 CMD 22-H2.220A
Geoff McCabe	CMD 22-H2.223
Regroupement pour la surveillance du nucléaire	CMD 22-H2.228 CMD 22-H2.228A
Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.230 CMD 22-H2.230A CMD 22-H2.230B
Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated	CMD 22-H2.234
Brilliant Energy Institute	CMD 22-H2.240
Passamaquoddy Recognition Group Inc.	CMD 22-H2.244 CMD 22-H2.244A
Intervenants – Mémoires	Documents
Alantra Leasing	CMD 22-H2.4

Mark Wilson	CMD 22-H2.6
Ville de Saint Andrews	CMD 22-H2.7
Jean Desrosiers	CMD 22-H2.8
Kathleen Henderson	CMD 22-H2.9
Michael Greene	CMD 22-H2.10
Aur�a Cormier	CMD 22-H2.11
Ryan Hillier	CMD 22-H2.12
Elaine Hughes	CMD 22-H2.13
MaryAnne MacKeigan	CMD 22-H2.14
Amy Floyd	CMD 22-H2.15
Heather Reed	CMD 22-H2.16
Sandi McKessock	CMD 22-H2.17
Dawn Mockler	CMD 22-H2.18
Thomas G. McAlister	CMD 22-H2.19
Celina King	CMD 22-H2.20
Heather Cronk	CMD 22-H2.21
Raven Cameron	CMD 22-H2.22
EOS Eco-Energy Inc.	CMD 22-H2.23
Jason Robichaud	CMD 22-H2.24
Marion Taylor	CMD 22-H2.25
Rita Crosbie	CMD 22-H2.26
Victoria Marcott	CMD 22-H2.27
Mary Hatt	CMD 22-H2.28
Kelly Fitzpatrick	CMD 22-H2.29
Charlon Dorey	CMD 22-H2.30
Allison MacKenzie	CMD 22-H2.31
Evelyn Gigantes	CMD 22-H2.32
Lauren Brady	CMD 22-H2.33
Crysta-Lea Lane	CMD 22-H2.34
Steven Dennis	CMD 22-H2.35
Cathie McElman	CMD 22-H2.36

Paige Wilson	CMD 22-H2.37
Julia Hansen	CMD 22-H2.38
Maritime Electric	CMD 22-H2.39
Noelle Mitton	CMD 22-H2.40
Stephen Mahler	CMD 22-H2.41
Alexandra DeCarlo-Graves	CMD 22-H2.42
David Cannon	CMD 22-H2.43
Lauren Clark	CMD 22-H2.44
Page Murphy	CMD 22-H2.45
Mindy Swinemar	CMD 22-H2.46
Karen Heinemann	CMD 22-H2.47
Melissa Estrada	CMD 22-H2.48
Anne-Marie Séguin	CMD 22-H2.49
Sarah Boyer et la famille Boyer	CMD 22-H2.50
Helen Chenell	CMD 22-H2.51
Valerie Sherrard	CMD 22-H2.52
Roma De Robertis	CMD 22-H2.53
LED Roadway Lighting Ltd	CMD 22-H2.54
Emma Donovan	CMD 22-H2.55
Hayley Clarke	CMD 22-H2.56
Sandra Fowler	CMD 22-H2.57
Brittany Carmichael	CMD 22-H2.58
Vaughn Barnett	CMD 22-H2.59
Benjamin Fortier	CMD 22-H2.60
Jena Hudson	CMD 22-H2.61
Annika Nicholson	CMD 22-H2.62
Paul Bragdon	CMD 22-H2.63
Alex Good	CMD 22-H2.64
Maïna Béland-Rahm	CMD 22-H2.65
Terry Forsyth	CMD 22-H2.66
Marley Nickerson	CMD 22-H2.67

Annabelle Fournier	CMD 22-H2.68
Communauté rurale de Campobello Island	CMD 22-H2.69
René Legacy, député de l'Assemblée législative, Bathurst West-Beresford	CMD 22-H2.70
Dennis Eickmeier	CMD 22-H2.71
Maureen Fowler	CMD 22-H2.72
Julie Cormier	CMD 22-H2.73
Conseil des Canadiens, section de Fredericton	CMD 22-H2.74
Vivian Unger	CMD 22-H2.75
Ville de Grand Bay-Westfield	CMD 22-H2.76
Misti Campbell	CMD 22-H2.77
Helen Forsey	CMD 22-H2.78
Linda Dornan	CMD 22-H2.79
Ross McKean	CMD 22-H2.80
Olivia Chisholm	CMD 22-H2.81
Josh Shaddick	CMD 22-H2.82
Ed MacAulay	CMD 22-H2.83
William A. MacCallum	CMD 22-H2.84
Pat Poole	CMD 22-H2.85
Danielle Saulnier	CMD 22-H2.86
Craig Robinson	CMD 22-H2.87
Ville de Riverview	CMD 22-H2.88
Elizabeth Lee	CMD 22-H2.89
Geraldine Vautour	CMD 22-H2.90
Daniel Becker	CMD 22-H2.91
Becky Johnson	CMD 22-H2.92
Gail Delano	CMD 22-H2.93
Krista M. Bietz-Bielecki	CMD 22-H2.94
Robyn Guptill	CMD 22-H2.95
Joan Green	CMD 22-H2.96
Karen Daley	CMD 22-H2.97
Faye Arbou	CMD 22-H2.98

John Williamson, député, sud-ouest du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.99
Village de Belledune	CMD 22-H2.100
Penny Kollar	CMD 22-H2.101
Mike Farrell	CMD 22-H2.102
Christian Boudreau	CMD 22-H2.103
Conseil des Canadiens, section d'Avalon	CMD 22-H2.104
David J. Beaudin	CMD 22-H2.105
Catherine Gillespie	CMD 22-H2.106
Paula Tippett	CMD 22-H2.107
Mark Collrin	CMD 22-H2.108
Canadians for Nuclear Energy	CMD 22-H2.109
Mark LeBlanc	CMD 22-H2.110
Lanaye Dempsey	CMD 22-H2.111
Donald Arseneault	CMD 22-H2.113
Karla D. Robinson	CMD 22-H2.115
Daniel Serre	CMD 22-H2.116
Lawrence Furlotte	CMD 22-H2.117
Justin Legacy	CMD 22-H2.118
Helen Carter	CMD 22-H2.119
Ville de Quispamsis	CMD 22-H2.120
Roberto Montebelli	CMD 22-H2.122
Christopher Corey	CMD 22-H2.123
Robert Thompson	CMD 22-H2.124
Denise Maillet	CMD 22-H2.126
Priscilla Trecartin	CMD 22-H2.127
Deborah E. Velux	CMD 22-H2.128
Sustainable Energy Group, Carleton County	CMD 22-H2.129
Aline Michaud	CMD 22-H2.130
Tatiana Dedam	CMD 22-H2.131
Aarika Allen	CMD 22-H2.133
Tanya MacBean	CMD 22-H2.134

Robyn Connell	CMD 22-H2.135
ARC Clean Energy Canada Inc.	CMD 22-H2.136
Kinectrics Inc.	CMD 22-H2.137
Global First Power	CMD 22-H2.138
Kelly M. Piers	CMD 22-H2.140
Kayla McGarity	CMD 22-H2.141
Kopit Lodge et Première Nation d'Elsipogtog	CMD 22-H2.145
Ontario Power Generation	CMD 22-H2.146
Association de la construction du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.152
Rose Doucet	CMD 22-H2.153
Moltex Energy	CMD 22-H2.154
Cathy Leonard	CMD 22-H2.155
Phillip Belanger	CMD 22-H2.157
Conseil économique du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.158
Comité des 12	CMD 22-H2.159
Mary Milander	CMD 22-H2.160
Nancy Strabac et Fred Hudson	CMD 22-H2.162
Lutz E. Becker	CMD 22-H2.163
Kathryn Opyc	CMD 22-H2.164
Helen Soucoup	CMD 22-H2.165
Megan Kellestine	CMD 22-H2.166
Lynne Kennett-Read	CMD 22-H2.167
Tony Reddin et Marion Copleston	CMD 22-H2.168
Jessica Buckley	CMD 22-H2.169
Tom McLean	CMD 22-H2.170
Linda Melanson	CMD 22-H2.172
Lise Ethier	CMD 22-H2.173
Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.174
Imaginons la péninsule acadienne autrement	CMD 22-H2.176
Mary Ellen Stevenson	CMD 22-H2.178
Women in Nuclear Canada	CMD 22-H2.180

Carol A. Ring	CMD 22-H2.181
Dave Shannon	CMD 22-H2.182
Jess H. Brewer	CMD 22-H2.184
Beth McCann	CMD 22-H2.185
Nancy Covington	CMD 22-H2.187
The North American Young Generation in Nuclear, Durham	CMD 22-H2.189
Cooke Aquaculture Inc.	CMD 22-H2.190
Anne Lindsey	CMD 22-H2.191
Erik LeBrun	CMD 22-H2.192
Gordon McDowell	CMD 22-H2.193
BWXT Canada Ltd	CMD 22-H2.195
Mike Holland, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick	CMD 22-H2.196
Manufacturiers et exportateurs du Canada	CMD 22-H2.199
Andrea Anderson-Mason, députée de l'Assemblée législative, Fundy-Les-Îles-Saint John-Ouest	CMD 22-H2.200
Susan Curtis	CMD 22-H2.201
Larry Lack et Lee Ann Ward	CMD 22-H2.202
Daniel Beaudry	CMD 22-H2.203
Ron Mawhinney	CMD 22-H2.204
Zachary Simon	CMD 22-H2.205
Renée Turcotte	CMD 22-H2.206
Kim Leffley	CMD 22-H2.207
Ville de Dalhousie	CMD 22-H2.208
Steven Myers, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique, Île-du-Prince-Édouard	CMD 22-H2.210
Douglas Carmody	CMD 22-H2.211
HAWK Marketing Service	CMD 22-H2.216
Projet pour la transparence nucléaire	CMD 22-H2.219
Lyman Crawford	CMD 22-H2.221
Gordon W. Dalzell	CMD 22-H2.222
Kathy Bockus, députée de l'Assemblée législative, Saint Croix	CMD 22-H2.224

Stéphane Boucher	CMD 22-H2.225
Fundy Shores School	CMD 22-H2.226
J.D. Irving, Limited	CMD 22-H2.227
South Ridge Maple Co. Ltd	CMD 22-H2.229
Conseil des Micmacs du district de la Rive nord	CMD 22-H2.231
District de services locaux	CMD 22-H2.232
Richard Bradgon, député, Tobique-Mactaquac	CMD 22-H2.233
Dave Wilson	CMD 22-H2.235
Mawiw Council Inc.	CMD 22-H2.236
Ville de Saint John	CMD 22-H2.237
Laboratoires Nucléaires Canadiens	CMD 22-H2.238
Ville de Shédiac	CMD 22-H2.239
Lester et Helen Hyslop	CMD 22-H2.241
Holly Breau	CMD 22-H2.242
Réseau universitaire d'excellence en génie nucléaire (UNENE)	CMD 22-H2.243